EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/03/11

Objet : Appel à cotisation UD CCAS 30 pour l'année 2023

Séance du 21 mars 2023

Date de la convocation : 10 mars 2023	**Membre en exercice = 18** **Nombre de présents = 11** **Nombre de délégation = 4**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT Président en exercice.

Présents : Mmes BERTHEZENE F., CACCHIA MORENO J., CHALMETON F., EYMARD A., LAIR-LACHAPELLE C., PEYRE C.
Mrs DENAT J., BERTRAND JP., CUVIER C., GARNIER S., MEIZONNET JL.
Absents excusés : Mmes MICHALSKI E.
Mrs HUREL JM., MOUSSA F., VIDAL S.
Absents : Mmes DUQUESNE N., VEDRINE V., CAMAND S.
Avaient donné pouvoir : Mmes MICHALSKI E.
Mrs HUREL JM., MOUSSA F., VIDAL S.

L'Union Départementales des Centres Communaux d'Action Sociale du Gard (UDCCAS30) regroupe l'ensemble des Centres Communaux d'Action Sociale adhérents du Gard.

L'UDCCAS a pour objectifs :

- de représenter, défendre et structurer le réseau des CCAS/CIAS
- d'accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités
- de valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal en confortant les capacités d'observations sociales, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS
- de développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale

L'UDCCAS recense également les besoins territoriaux et les relaie auprès de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, au Conseil Départemental et aux divers acteurs partenaires (Pôle Emploi, MSA, CAF, CARSAT, Préfecture …).

L'UDCCAS propose son appel à cotisation 2023.
La cotisation annuelle correspond à un montant calculé et proratisé au nombre d'habitants recensés suivant l'INSEE au 1/01/2020.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de valider le montant de cette adhésion qui s'élève à 176.22 € pour l'année 2023

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur

C.C.A.S. MAIRIE DE VAUVERT

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du C.C.A.S :

Jean DENAT

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le* 19/04/23
- *sa notification le* .....
- *sa publication le* 19/04/23

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 21/03/23

Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski

C.C.A.S. MAIRIE DE VAUVERT

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
19 AVR. 2023